



*Date de dépôt : 21 mai 2025*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite urgente de Arber Jahija :Site de Belle-Idée : Bioparc, école et hôpitaux. Pourquoi ne pas développer aussi l'infrastructure sportive existante ?**

En date du 11 avril 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En date du 19.02.2025, la Tribune de Genève a relayé la feuille de route du Conseil d'Etat pour la transformation du site de Belle-Idée. D'ici à 2035, sa soixantaine d'hectares verra cohabiter un nouveau cycle d'orientation (dès 2030), un nouvel hôpital psychiatrique (dès 2033), un nouvel hôpital gériatrique (dès 2035) et les 600 animaux du Bioparc (dès 2029), en plus des infrastructures psychiatriques, gériatriques, scolaires et sportives existantes. Le Conseil d'Etat déposera à cette fin un projet de loi en 2026.*

*Or, il ressort clairement du scénario finalisé au 16.01.2025 par le département du territoire (DT) que la seule infrastructure existante qui ne bénéficie pas de cette transformation de site est celle du stade de Belle-Idée. Et ce, alors même qu'il apparaît de manière évidente qu'il y a, d'une part, un terrain utilisable et directement adjacent, référencé comme réserve stratégique de l'Etat et, d'autre part, un besoin urgent de développement de la capacité d'accueil du stade pour répondre aux besoins d'activité physique exprimés par la population des communes de Thônex (notamment en lien avec l'évolution démographique de Belle-Terre), Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Vandœuvres, Puplinge et Choulex.*

*En effet, le président de l'association sportive UGS, locataire du stade de Belle-Idée, a relayé ce même besoin dans un courrier à la Tribune de Genève daté du 07.03.2025 en affirmant que les terrains de football mis à disposition par la Ville de Genève sont actuellement exploités à leur plein potentiel et ne suffiront plus à répondre, en particulier avec l'aura de l'Euro féminin 2025, aux demandes d'inscription des filles et des garçons de ces communes.*

*Mes questions sont donc les suivantes :*

- 1) Une évaluation approfondie a-t-elle été faite concernant le développement de l'infrastructure sportive existante sur le site de Belle-Idée ?**
- 2) Est-il prévu de l'intégrer dans la feuille de route ainsi que dans le projet de loi ?**

*Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Sans contester les besoins en installations sportives, en particulier en faveur du football féminin, le Conseil d'Etat rappelle que le secteur de Belle-Idée est dédié, depuis 1901 (plan Juvet), aux activités hospitalières pour les maladies mentales. La consolidation d'un pôle de psychiatrie sur ce site a d'ailleurs été confirmée dans le cadre du schéma directeur hospitalier des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) pour la période 2022-2040, présenté par le Conseil d'Etat dans son rapport (RD 1479), dont le Grand Conseil a pris acte le 13 octobre 2023.

Les divers programmes qui coexistent en marge de cette activité ne sauraient être de nature à modifier la quiétude nécessaire à un lieu de soins. Pour cette raison, il n'a été envisagé à aucun moment de développer l'infrastructure sportive de Belle-Idée. En effet, alors que le terrain de football existant, notamment son éclairage nocturne, a déjà de forts impacts, une extension sur la réserve stratégique destinée aux besoins de l'Etat et aux développements des HUG conduirait immanquablement à l'augmenter, en réduisant la distance entre les bâtiments consacrés aux soins et les terrains de sport.

Relativement à la réponse aux besoins en matière d'équipements sportifs exprimés par la population des communes du secteur, le Conseil d'Etat rappelle que la planification intentionnelle du site de Belle-Idee est le fruit d'une concertation approfondie incluant la commune de Thônex. Il constate par ailleurs que les communes chénoises ont récemment consenti d'importants investissements, pour développer l'offre du centre sportif intercommunal de Sous-Moulin, ce qui devrait participer à répondre à certains besoins. Pour ce qui relève des équipements d'envergure cantonale, une réflexion est en cours pour développer le pôle football sur plusieurs sites, retenus sur la base d'une analyse multicritères.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET